

FORUM DÉCHETS

Bulletin romand d'information sur la diminution et la gestion des déchets

Éditorial

L'intégration sur le marché de l'emploi de travailleurs défavorisés comme les bénéficiaires d'une indemnité de chômage ou de l'aide sociale, les personnes en situation de handicap, les réfugiés ou les anciens prisonniers, est un défi pour la société. Dans les années 1980, les mesures se résumaient souvent au versement d'une rente minimale; elles cherchent maintenant à réorienter les personnes vers le marché du travail ou, le cas échéant, à les intégrer à une activité valorisante.

Pour un néophyte, les acteurs ou décideurs des dispositifs d'intégration sociale ne sont pas simples à localiser, et les disparités cantonales accentuent la difficulté d'avoir une vue synthétique. Et si les communes et les cantons ont à leur charge les services d'aide sociale, c'est l'assurance invalidité (AI) qui octroie des mesures aux personnes en situation de handicap ou de dépendances.

Les descriptions précises des mesures et les statistiques globales de leurs effets ou de leurs coûts sont rares. De plus, la responsabilité pratique incombe souvent à des institutions ou des entreprises sociales privées, parfois en concurrence. Comme dans les entreprises commerciales, les fausses routes existent, mais les projets réussis sont néanmoins nombreux.

FORUM DÉCHETS en donne un aperçu en lien avec la gestion des ressources. Les communes sont des partenaires importants, non seulement par leur soutien financier, mais surtout comme clientes des services ou des produits. Car le travail reste une valeur essentielle de notre société.

Bonne lecture et joyeuses fêtes!

Géraldine Florey
Bird, Prilly



Photo: A. Stora

Gestion et prévention des déchets: le rôle des entreprises d'insertion.

Les entreprises sociales d'insertion par l'économie (ESIE) ont pour objectif de réinsérer des personnes fragilisées sur le marché du travail, par une activité qui produit des biens ou des services. A l'image de l'association Velafrica ci-dessus et de leurs partenaires, de nombreuses ESIE ont investi certaines filières de prévention, de collecte ou de recyclage des déchets. Ce numéro présente quelques activités d'entreprises sociales qui associent souvent solidarité et innovation, même si les limites économiques sont parfois trop vite atteintes. Quels sont les leviers à disposition des communes pour appuyer l'insertion professionnelle par la gestion des déchets?

Chaque année, l'association Velafrica collecte, en 500 endroits, 22'000 vélos, dont 70% seront exportés en Afrique et 10 à 15% vendus sur le marché suisse. Le reste permet de récupérer des pièces détachées utiles aux réparations. Posséder un vélo, le plus efficace de tous les modes de déplacement, offre de nombreux avantages en Afrique en matière de durée de déplacement, de poids du matériel transporté ou encore de temps gagné pour étudier par exemple.

Sur place, Velafrica organise aussi des cours de mécanique et soutient la création d'ateliers de réparations. En Suisse, celles-ci sont effectuées par vingt partenaires (à Bulle et à Neuchâtel en Suisse romande) qui emploient des personnes au chômage ou souffrant de problèmes de santé. Les autres partenaires de l'association sont, entre

autres, les communes qui organisent des collectes de vieux vélos, les récupérateurs privés de ferraille qui mettent les vélos de côté et les CFF qui participent à la logistique nationale.

Réparation et entretien prolongent la vie des vélos

Les vélos offrent d'autres activités d'insertion. A proximité de la gare de Delémont, Caritas Jura gère une vélostation sous l'égide de la commune. Elle permet aux cyclistes de parquer leurs vélos en sécurité 24h/24. Du personnel bénéficiaire de mesures d'insertion assure une présence huit heures par jour pour le suivi administratif, un service d'entretien des vélos, mais aussi l'accueil des pendulaires. Cela les aide à reprendre contact avec la société.

En complément à cette activité, le personnel gère les parcs alentours. Caritas Jura a aussi un partenariat depuis 2004 avec la commune du Val-Terbi pour la gestion de la déchèterie. L'association pense qu'il y a un potentiel non exploité d'emplois fixes pour des déchèteries d'une certaine taille.

Déchèteries: un potentiel d'emplois sous-exploité?

Parfois, les communes rencontrent des difficultés à repouvoir les postes de surveillants de déchèterie. La bonne connaissance des filières ne suffit pas: savoir-faire et savoir-être sont à conjuguer, car il faut aussi communiquer avec la population.

Sur le constat que le nombre de postes à haute pénibilité a tendance à diminuer, le service technique de La Chaux-de-Fonds avait proposé en 2010 de mettre sur pieds une formation pour les personnes inscrites à l'office régional de chômage, afin qu'elles puissent valider des acquis dans le domaine de la gestion des déchets (surveillants

de déchèteries, îlotiers verts, concierges spécialisés). Le projet n'a pu aboutir, mais il est à relever qu'il prévoyait une étude initiale du marché sur les employeurs potentiels. Si améliorer ses compétences n'est jamais inutile, il est important que les formations proposées puissent être valorisées au mieux sur le marché principal du travail.

Dans les mesures de son nouveau plan de gestion des déchets (à paraître), le canton de Genève propose de développer l'aspect "Ressourcerie" dans ses Espaces de récupération (Esrecs). C'est une demande des citoyens dans d'autres cantons aussi. Y a-t-il un risque de concurrencer les associations qui reprennent déjà des meubles ou d'autres objets (voir *Forum Déchets* n°100 sur les encombrants)? Il existe certainement des possibilités de collaboration.

Ainsi la ressourcerie de la déchèterie STRID à Yverdon-les-Bains est gérée par la fondation Bartimée, qui travaille avec des personnes dépendantes. Elles y font des petites réparations sur les meubles déposés par les utilisateurs de la déchèterie ou dans celles de certaines communes avoisinantes. STRID verse à la fondation 100 CHF par tonne de matériel repris, choisi avec soin, car l'élimination des invendus est à la charge de Bartimée.

Quelles sont les sources de financement des activités?

Pour atteindre leurs objectifs d'insertion, les ESIE associent des ressources

Liens solidaires

Associations citées dans l'article:

- *velafrica.ch* (avec ses partenaires à Neuchâtel *ateliersphoenix.ch* et à Bulle *vam.ch*), *bartimée.ch*, *caritas-jura.ch* et *pro-travail.ch*.

Pour compléter la liste des activités d'insertion en lien avec la gestion des déchets, rappels des articles parus ces derniers mois dans FORUM DÉCHETS:

- N°96: la collecte à domicile de déchets triés pour la commune de Gland par l'institution l'Espérance, *gland.ch*;

- N°98: les petits jobs "agent de propreté" dans la commune de Romont en collaboration avec *reper-fr.ch*;

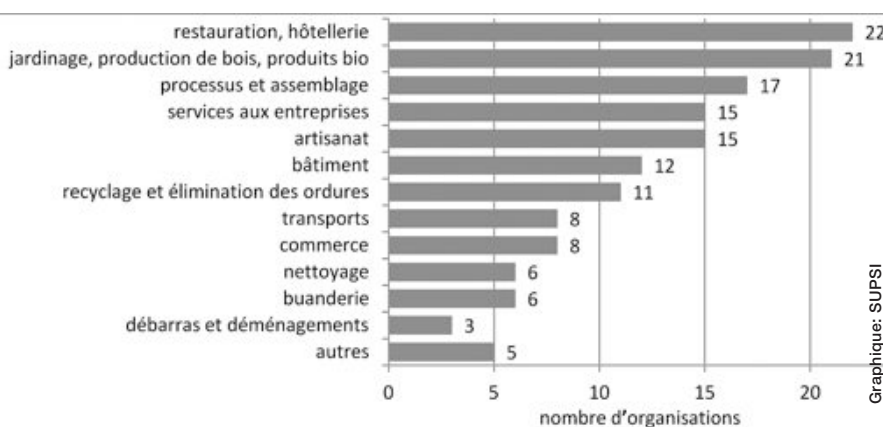
- N°99: le démontage des écrans plats par les fondations *mode-d-emploi.ch* et *oliviers.ch*;

- N°100: la collecte des vieux meubles: *armedusalut.ch*, *csp.ch*, *caritas.ch*, *coupdpouce.ch*, *emmaus-schweiz.ch*.

marchandes (vente de biens et de services) et non marchandes (subventions publiques directes ou indirectes, dons privés, travail bénévole, etc.).

Le Département des sciences entrepreneuriales et sociales de la Haute école spécialisée de la Suisse italienne a étudié, à l'échelon national, les entreprises et institutions visant à promouvoir l'insertion par le travail de personnes vulnérables (handicapés, chômeurs, jeunes sans formation, anciens détenus). Le produit des ventes permet en moyenne un auto-financement de l'ordre de 40%. C'est plus modeste que la moyenne européenne où, cependant, les ESIE "réalisent un pourcentage plus important de leur chiffre d'affaires dans le secteur public, en participant à des adjudications et en fournissant des biens et services à l'administration publique (20% des ressources totales, contre 2% en Suisse)".

En Suisse, les activités de nombreuses entreprises –en particulier les ESIE pour l'insertion temporaire de personnes sans emploi créées après les années 1990– sont encore limitées par l'obligation de non-concurrence aux entreprises à but lucratif. Mais la situation commence à changer, certains milieux patronaux devenant plus sensibles à l'argument que l'insertion par l'économie permet aux travailleurs de garder ou développer les compétences utiles à l'économie. Les responsables d'ESIE précisent aussi que la concurrence



Pour son enquête exploratoire (2012) sur le modèle d'entreprise sociale "made in Switzerland", la Haute école spécialisée de la Suisse italienne (SUPSI) a interrogé 48 structures d'insertion, dont une vingtaine en Suisse romande. Le graphique présente la distribution des organisations par secteur économique (plusieurs réponses possibles). Le rapport propose aussi quelques pistes de réflexion pour le développement du secteur des entreprises sociales dans notre pays. Il est disponible sur le site de l'office fédéral des assurances sociales: www.ofas.ch > Thèmes > Vieillesse, génération et société > Politique sociale > Entreprises sociales.

Une BEC en Valais

Le projet REEMPLOI vise à créer, dès 2016, en Valais, une bourse aux éléments de construction (BEC) sur le modèle et le savoir-faire de celle de Promaison à Lausanne et des "Bau-teillbörse" alémaniques. Ces BEC assureront le démontage, la valorisation et la revente de matériaux de construction d'occasion. Ces activités, qui offrent une grande palette de métiers (menuisier, peintre, électricien, employé de commerce, vendeur, etc.), visent à aider les personnes exclues du marché de l'emploi à se réinsérer sur le marché principal. Leur proximité avec les entreprises privées actives dans la construction (par ex. sur les chantiers) devrait augmenter les chances pour leurs employés en insertion de se faire connaître et, éventuellement, recruter. Les initiateurs du projet (voir les contacts sur forumdechets.ch) espèrent que la bourse trouvera un intérêt auprès des propriétaires nombreux en Valais (57% contre 37% en moyenne suisse). Les bâtiments publics pourraient aussi profiter de la bourse.

reste modeste, car au prix de vente d'un même produit s'additionnent pour leur entreprise, les coûts d'encadrement et de formation.



Dans l'accompagnement des personnes vivant avec un handicap, le démontage électr(on)ique complète les activités des ateliers de production et d'artisanat. Pour les personnes en recherche d'emploi, il permet de reprendre un rythme et d'acquérir des compétences utiles comme ouvrier, magasinier (inventaire et gestion du stock) ou chauffeur (acheminement du matériel). D'autres activités de réinsertion ont un lien indirect avec l'existence de ces ateliers: en particulier la restauration (repas pour les ouvriers et chauffeurs, lingerie) et la maintenance des locaux (conciergerie, nettoyages).

De l'obligation de non-concurrence...

Le démontage des appareils électriques et électroniques est un domaine considéré comme non-concurrentiel (les démonteurs ne pouvant traiter qu'une part limitée du flux annuel de matériel). Les ateliers de démontage offrent des activités d'insertion variées (voir illustration ci-dessous) et, comme le relève le canton de Vaud dans son nouveau plan de gestion des déchets, "le démontage offre les meilleures garanties pour la récupération des matériaux recyclables et notamment des substances rares contenues en petite proportion dans les appareils".

En livrant si possible le matériel aux ateliers, les communes réalisent non seulement une plus-value environnementale, mais offrent également des activités d'insertion valorisantes et qui ont un sens pour de nombreux bénéficiaires, y compris les personnes en situation de handicap. Il est évidemment aussi important que les organismes qui gèrent la contribution anticipée (CAR) ne réduisent pas les rétributions de recyclage, au risque sinon d'un traitement uniquement mécanique, dans quelques grandes installations, voire hors de Suisse romande, conduisant aussi à la fragilisation d'emplois fixes chez les récupérateurs locaux.

Des opportunités d'insertion dans la construction

Le domaine de la construction produit beaucoup de déchets recyclables, parfois même de matériaux réutilisables. Le service vaudois de l'emploi a lancé en 2012 avec l'association Protravail, un projet sur cinq ans de service de proximité, spécialisé dans le commerce de détail de pièces démontées et recyclées pour la maison. Trente personnes bénéficient du programme.

Le matériel est disponible sur le web ou dans l'espace de vente à Lausanne et bientôt à Yverdon-les-Bains. Un projet similaire est prévu dès janvier 2016 en Valais (voir encadré à gauche). En plus des métiers classiques de la construction, une généralisation du tri à la source sur les chantiers offrirait peut-être des places fixes de travail à des personnes peu ou pas qualifiées, sans augmentation significative des coûts des travaux.

Protravail a aussi développé une nouvelle activité pour soutenir les collectivités dans l'entretien des biens publics, allant de la suppression de graffiti à la restauration de bennes à déchets.

Et pour conclure en fête(s), abordons encore le sujet des gobelets réutilisables, qui s'imposent toujours plus dans les manifestations. Les entreprises qui les louent, lavent, transportent et stockent n'ont pas toutes une gestion transparente. Comme dans d'autres domaines (la collecte des textiles par exemple), certaines entreprises privilégient le profit à court terme et peuvent fragiliser l'image de toute une filière. Une étiquette verte et sociale ne suffit pas: les organisateurs ont intérêt à demander des garanties plus détaillées pour éviter les déconvenues, et un arrière-goût amer au lendemain de la fête.

Anne-Claude Imhoff
BIRD, Prilly et Genève

Les activités des entreprises d'insertion sont à rapprocher de celles du marché de l'emploi.

Les entreprises sociales d'insertion produisent des biens et des services destinés au marché, mais dont le but n'est pas le profit. Pour des raisons souvent historiques, de nombreuses entreprises travaillaient dans le domaine de la gestion des déchets, comme le tri des textiles ou le démontage des appareils électriques et électroniques, car elles évitaient ainsi la concurrence avec le secteur privé. M. Dunand, chargé de cours en entrepreneuriat social à la Haute école spécialisée de Suisse occidentale (HES-SO) et directeur de l'entreprise d'insertion Réalise à Genève, donne son point de vue sur l'évolution et l'intérêt des activités de réinsertion par la gestion des déchets.

FORUM DÉCHETS: Quels sont les différents modèles d'entreprises sociales en Suisse?

Christophe Dunand: On peut différencier les entreprises sociales et solidaires des entreprises sociales d'insertion par l'économique (ESIE). Les premières regroupent toutes les entreprises qui mettent en œuvre des valeurs sociales, s'engagent à limiter les impacts sur les équilibres écologiques et renoncent à maximiser leur profit. A des degrés divers dans le respect des aspects sociaux, économiques et écologiques, on y trouvera des petites organisations, des grandes coopératives, mais aussi des SA et des Sàrl. Les ESIE en forment une famille, leurs activités économiques ayant comme premier but l'insertion. Ce sont souvent des organisations privées autonomes qui n'appartiennent pas à

des entreprises commerciales et qui ne dépendent pas des services publics.

FD: L'insertion par le domaine des déchets reste-t-elle répandue?

CD: Historiquement, il y a une tendance à cantonner les activités des ESIE dans des domaines non investis par les entreprises commerciales, comme le nettoyage des forêts ou le tri des textiles. L'entreprise Réalise a aussi développé ce type d'activités, mais l'expérience a montré que les activités de production trop éloignées du marché ne génèrent pas des compétences suffisamment utiles à l'économie.

FD: Ces activités ne permettent-elles pas de lever certains freins à l'emploi?

CD: Elles peuvent aider à la réinsertion, mais seulement si elles sont limitées dans le temps. Sans tenir compte des questions économiques, elles sont plus

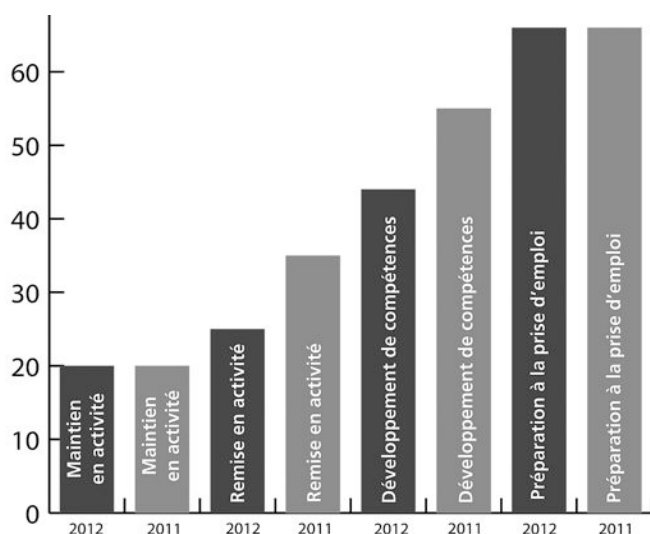
intéressantes pour des bénéficiaires qui ne reviendront pas sur le marché de l'emploi, par exemple les personnes en situation de handicap. Pour les chômeurs, les domaines du recyclage ou de la réparation n'offrent actuellement pas suffisamment d'emplois. Et trier les vieux vêtements ne prépare pas à travailler dans une blanchisserie semi-industrielle...

FD: Une ESIE devrait-elle se financer au moins pour moitié par la vente de ses services ou de ses produits?

CD: Fixer un pourcentage, comme certains cantons tentent de le faire, n'a pas de sens. Par contre, le degré d'autofinancement donne une indication sur la proximité des activités de l'ESIE avec le marché de l'emploi.

FD: Quel message pouvez-vous transmettre aux communes?

CD: Les communes gagneraient beaucoup à exploiter le potentiel de ces entreprises, et pas seulement celles d'insertion, à leur fournir des services. Leurs tarifs sont parfois un peu plus élevés que ceux d'entreprises sans engagement social ou écologique, mais elles mettront l'intérêt de la collectivité en priorité. Et elles sont souvent innovantes. Les coopératives ont inventé aux 19^e et 20^e siècles les modèles d'assurance et de soutien à la production, notamment agricole. Des coopératives du 21^e siècle développent l'habitat social et écologique. L'économie solidaire et sociale est une vieille idée pleine d'avenir.



Graphique : RA2012.pdf

Le dernier rapport d'activité de l'entreprise Réalise présente le taux d'insertion (nombre de bénéficiaires ayant trouvé un emploi trois mois après la fin de leur stage ou ayant entamé un processus de formation diplômante dans le même délai) selon le type d'activité suivie. Plus les personnes sont proches du marché de l'emploi (stages en horlogerie, blanchisserie, jardinage...), meilleures sont leurs chances de retrouver un travail. Mais il est nécessaire qu'elles aient levé d'autres freins (maîtrise du français, problèmes de santé, etc.) avant de pouvoir se préparer à la prise d'emploi.

Propos recueillis par
Anne-Claude Imhoff, BIRD, Genève,
auprès de M. Christophe Dunand,
Chargé de cours HES-SO,
Directeur de Réalise,
www.realise.ch

Le développement durable des sacs-poubelles en Suisse

Le sac-poubelle occupe une place particulière dans la filière des plastiques. Sa durée de vie étant extrêmement courte et son élimination inévitable, l'aspect écologique de ce produit joue un rôle essentiel. Quels facteurs faut-il considérer en ce qui concerne son empreinte écologique en Suisse? Une récente étude ISO se penche de près sur la question.

Cet espace rédactionnel est réservé à PETROPLASTVINORA, qui a soutenu la réalisation de ce numéro de FORUM DÉCHETS et que nous tenons ici à remercier.

Le traitement des déchets plastiques fait débat en Suisse, notamment en vue de les recycler pour en faire des sacs-poubelles. Les déclarations en faveur du recyclage, de la préservation des ressources et de la réduction du CO₂ vont bon train. Certains écolabels prônent une large utilisation des déchets plastiques recyclés, appelés *Post Consumer Material* (PCM). Mais, l'équation "recyclage de masse = meilleur respect de l'environnement" est-elle juste pour les sacs-poubelles? Une part élevée de PCM a-t-elle réellement un impact positif?

Le fabricant leader des films plastiques et des solutions d'emballage, PetroplastVinora, a souhaité en savoir plus. Il a mandaté une société indépendante de conseils en environnement pour conduire une étude en conformité avec les normes ISO (ISO 14044:2006). Dans le cadre de ce "bilan écologique des sacs-poubelles", l'analyse a porté sur des sacs de 35 litres à liens coulissants

de différentes compositions. Outre les sacs avec une part de PCM de 70%, 80% et 100%, des variantes composées de 60% de déchets industriels et 100% de matériaux neufs ont aussi été examinées. L'étude s'est focalisée sur le procédé de fabrication le plus respectueux de l'environnement, qui remplissait également les exigences de qualité élevées auxquelles les sacs-poubelles officiels doivent répondre en Suisse (normes OKS).

Les résultats de cette étude sont sans équivoque: bien qu'au premier abord, on aurait tendance à penser qu'il est judicieux d'utiliser une part importante de PCM dans la fabrication de sacs-poubelles, l'analyse montre clairement que leur utilisation accrue n'apporte aucun gain environnemental. De plus, les sacs fabriqués à partir de polyéthylène pur ou mélangés à des déchets industriels ont un impact nettement moins négatif que ceux qui sont essentiellement fabriqués à partir de



Une part élevée de déchets plastiques dans la production de sacs-poubelles assure-t-elle un meilleur bilan écologique? La réponse est nuancée. Deux aspects primordiaux sont à prendre en compte: d'abord minimiser la consommation de matériaux, ensuite utiliser les déchets industriels homogènes, mais de manière ciblée.

FORUM DÉCHETS

Ayant renoncé à la publicité au profit d'un sponsoring, FORUM DÉCHETS offre au secteur privé – qui mène aux côtés des services publics un combat actif contre les déchets – une tribune pour faire connaître son point de vue, son expérience. En fonction des prochains thèmes abordés par la rédaction, un publi-reportage pourrait être intéressant pour votre entreprise...



PCM. Cela s'explique notamment par le fait que les sacs-poubelles sont très épais pour répondre aux normes OKS. A cela s'ajoute l'utilisation accrue de ressources naturelles comme l'énergie et l'eau, induite par la collecte, et le traitement des PCM ainsi que l'élimination d'agents polluants et de CO₂.

Pour contribuer efficacement au développement durable dans le domaine des sacs-poubelles, il faut avant tout veiller à employer les ressources avec parcimonie. Deux aspects pertinents s'imposent donc: dans un premier temps, diminuer la consommation de matériaux, et dans un deuxième temps, utiliser les déchets industriels homogènes de façon ciblée, ces matériaux recyclés pouvant s'avérer relativement intéressants dans la fabrication écologique de nouveaux sacs. En revanche, il est plus que déconseillé d'utiliser massivement des matériaux recyclés pour un produit qui finira rapidement sa vie à l'incinérateur.

Informations complémentaires:
Mme Ute Schnier,
Tél. 071 388 60 16,
u.schnier@pev.ch,
www.petroplastvinora.ch.

L'utilisation, avant les années 1990, de produits à base d'amiante, de polychlorobiphényle (PCB), de peintures au plomb et autres toxiques dans la construction pose le problème, à l'heure actuelle, de leur élimination et de leur manipulation lors de la démolition ou de la transformation des anciens bâtiments. Pour assurer une protection des travailleurs et garantir une élimination adéquate des déchets toxiques, la nouvelle mouture de la loi sur les constructions du canton de Neuchâtel a introduit, au 1^{er} décembre de cette année, l'obligation de réaliser un diagnostic pour les bâtiments dans lesquels des travaux sont planifiés. Comme l'indique le règlement d'application de la loi, la commune a le devoir de vérifier la réalisation du diagnostic.

Le diagnostic "bâtiment" fait dorénavant partie de la procédure de demande de permis de construire.

Dès le 1^{er} décembre, l'obligation de réaliser un diagnostic "bâtiment" avant travaux porte sur toute démolition ou transformation importantes, soit toute intervention sur les parties portantes d'une construction (mur, toit, appuis) ou élément pouvant contenir des substances toxiques. Son règlement* d'application précise les modalités et responsabilités lors de la mise en œuvre de ces dispositions.

Un cahier des charges reconnu

Par diagnostic "bâtiment" on entend une détermination de la présence ou non d'amiante, PCB, peintures au plomb ou tout autre toxique présentant un risque pour l'environnement ou pour les travailleurs. La partie "Amiante" du diagnostic doit être réalisée par un expert reconnu par l'ASCA**, selon le mo-

dèle élaboré par cette même association (cahier des charges).

Une responsabilité de la commune

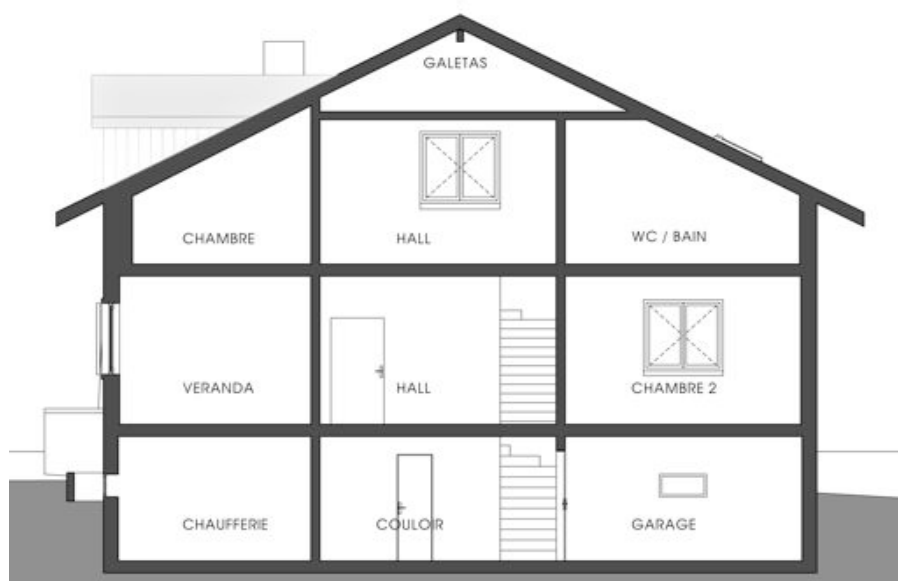
Le diagnostic "bâtiment" constitue une des premières démarches de la procédure de demande de permis de construire, et le rapport consignait les résultats du diagnostic devra figurer dans le dossier de demande de permis déposé à la commune concernée par le projet. Le texte légal attribue à cette dernière le devoir de s'assurer que le diagnostic "bâtiment", le programme d'assainissement éventuel et le plan de gestion des déchets soient réalisés conformément aux normes édictées par l'office de l'inspection du travail et le SENE, puis les résultats présentés dans le dossier qu'elle réceptionne. Ensuite, elle transmet le dossier au service de

l'aménagement du territoire pour consultation par les services de l'Etat.

Ces investigations ont été rendues obligatoires dans le but de protéger la santé des travailleurs et garantir une élimination adéquate des substances toxiques présentes dans les bâtiments. Cela permet de définir des filières d'élimination des déchets qui garantissent une absence de dissémination de substances toxiques dans l'environnement (air, eau, sol), par un traitement particulier ou un stockage définitif dans les décharges correspondant à la nature et la quantité des toxiques identifiés. Les aspects relatifs à la protection des travailleurs relèvent des compétences de l'Office de l'inspection du travail et de la SUVA.

Un mois avant les travaux

Le rapport de diagnostic et un plan de gestion des déchets respectant les exigences légales en matière de protection de l'environnement doivent parvenir au SENE au plus tard un mois avant le début des travaux, de même qu'une copie des bulletins de livraison aux installations de traitement des déchets, à la fin du chantier, pour garantir la traçabilité de leur élimination. Dans le cas de chantiers de grande envergure, ces dispositions sont intégrées à un suivi environnemental de réalisation (SER).



Les travaux de transformation (exemple en gris clair: création d'une lucarne) impliquent une intervention sur des matériaux qui peuvent contenir de l'amiante. Selon le nouveau règlement* d'application de la loi sur les constructions, la commune doit dorénavant s'assurer qu'un diagnostic avant travaux a été réalisé, aussi bien pour des travaux de moindre importance que pour des démolitions complètes de bâtiments.

Micheline Duruz
Service de l'énergie
et de l'environnement, SENE,
tél. 032 889 87 66,
www.ne.ch/sene.

* Disponible sur www.ne.ch > Thèmes > Territoire > Permis de construire > Bases légales

** Association Suisse des Consultants Amiante, www.asca-vabs.ch

Prochain numéro

Le numéro 102 de FORUM DÉCHETS traitera des déchets de bois. Si vous avez une question sur le sujet ou sur une filière particulière, prenez contact avec nous. Rédaction FORUM DÉCHETS, tél. 021 624 64 94, info@forumdechets.ch.

Taxe causale

Retour sur la journée d'information PUSCH du 7 novembre dernier, suivie par plus de cent participants.

L'Office fédéral de l'environnement y a d'abord présenté quelques résultats de l'étude sur la composition des ordures ménagères, qui a révélé un grand gaspillage alimentaire et la présence au niveau national d'environ 1'000 tonnes de piles et 8'000 tonnes d'emballages de boissons en PET, dont la collecte sélective est pourtant généralisée. D'autres collectes de plastiques des ménages ont été présentées par STRID au nom des périmètres vaudois de gestion des déchets ayant commandé un écobilan sur ce sujet. En harmonie avec huit autres communes, Montreux a introduit début 2014 la taxe au sac, sans heurts marquants. Pour Lausanne, cela a été moins facile: toutes les incidences projetées (bonnes et mauvaises) ont été confirmées à l'introduction. Et plus de trois mille propriétaires ont recouru contre le système de taxe forfaitaire mis en place (sur le volume des bâtiments). Le représentant de l'Etat de Vaud a insisté sur le fait que c'est aux détenteurs (entreprises comprises) de financer l'élimination des déchets, et non aux contribuables. Des clauses dérogatoires sont possibles mais seulement s'il est prouvé, par l'expérience, que l'impact négatif est trop important. Ses homologues genevois ont présenté les mesures prévues pour atteindre 50% de collectes sélectives sans introduire la

taxe au sac: en particulier information et communication, suppression des tolérances communales, meilleure valorisation des déchets organiques. Un exposé d'Ecocyclage est revenu sur ce dernier sujet en insistant sur l'importance de la qualité des collectes pour le sol, client final. Fribourg, qui a introduit la taxe il y a déjà plus de 15 ans, a présenté les limites atteintes et invité les communes à bien réfléchir avant de mettre de nouvelles collectes à disposition des citoyens, car un retour en arrière est très difficile. Dans l'exposé de clôture, CSC déchets a proposé une réflexion sur le futur de la gestion des déchets urbains. La taxe au sac: et après? Renseignements: Secrétariat romand Pusch, info@pusch.ch, www.pusch.ch.

Achats publics

Les achats publics en Suisse représentent 8% du PNB. Les communes et les cantons y participent à 80%.



Repenser sa manière d'acquérir des produits ou des services en impliquant des solutions durables dans toutes les étapes de la procédure d'achat permet un bilan écologique, social et économique bénéfique. Mais la mise en place d'une telle politique peut paraître complexe en raison de la multitude d'informations tant légales qu'issues des principaux acteurs (labels, associations, marketing, etc.). Pour aider les communes, la Communauté d'intérêt écologique et marché (CIEM) a mis à jour le guide pour l'intégration de critères écologiques, sociaux et économiques dans les marchés publics. Quels avantages à la centralisation des achats? Comment choisir entre l'acquisition d'un bien ou la location d'un service? Quels sont les aspects prioritaires selon le type de produit? C'est l'ambition du guide que de répondre concrètement à ce type de questions et de servir d'ouvrage de référence aux acheteurs publics.

Table des matières et commande sur: www.ciem.ch > la CIEM (association) > produits de la CIEM.

Déchets compostables

Flyers et autocollants pour éclaircir la collecte.



COMMENT GÉRER NOS DÉCHETS COMPOSTABLES?

Les professionnels du compostage du canton de Vaud mènent campagne pour améliorer la qualité des déchets compostables collectés auprès des ménages vaudois et d'une partie de la broye fribourgeoise. La présence de sacs plastiques et d'autres déchets non compostables cause des problèmes importants dans le processus de traitement et met en péril les filières de valorisation. La campagne, soutenue par le canton de Vaud, veut simplifier la collecte pour les ménages en leur indiquant quels sacs ils peuvent utiliser, tout en rappelant que le mieux est de les éviter. Début décembre, 76 communes ont commandé 140'000 papillons d'information et 1'800 autocollants à poser sur les conteneurs ou les entrées d'immeuble. Les autres communes intéressées, ainsi que les gérances peuvent commander* des flyers gratuits et des autocollants (CHF 2.50 pièce) dans la limite du stock encore disponible. Il est aussi possible de télécharger les documents sur: www.cosedec.ch/compost
*Tél. 024 423 44 50.

Agenda

Congrès pour les communes sur le recyclage: OTD, matières plastiques et déchets biogènes, vendredi 16 janvier 2015, Bienne.

Journée annuelle organisée par Swiss Recycling et Infrastructures communales. Le thème central est l'Ordonnance sur le traitement des déchets (OTD): qu'est-ce qui change pour les communes? Avec traduction simultanée. Inscription jusqu'au 6 janvier sur swissrecycling.ch > prestations > manifestations.

FORUM DÉCHETS

Bulletin romand d'information sur la diminution et la gestion des déchets



* L'offre de guirlandes et autres décorations lumineuses ne cesse de s'étoffer grâce aux diodes électroluminescentes (LED). Les consommateurs, communes et commerces sont séduits par les LED qui ne craignent pas le froid, produisent peu de chaleur et bénéficient d'une filière de collecte. Les guirlandes sont soumises à la **contribution anticipée de recyclage** sur les luminaires gérée par les organismes SENS et SLRS. Par contre, leur composition s'approche plus de celle des petits appareils électroniques (aluminium, cuivre, phosphore, terres rares et, parfois, une pile!). Ces précieux métaux ne sont que **partiellement récupérables**. Ajouté au risque de multiplication des LED en raison de leur faible consommation (effet rebond), voici deux arguments pour clamer "Des lumières pour fêter Noël: oui, mais **avec raison et une certaine modération**".

Abonnement d'un an (4 numéros)	fr. 25.-
Abonnement multiple annuel (plusieurs exemplaires à la même adresse)	Prix dégressif jusqu'à fr. 10.-/abonn. pour 10 abonn. ou plus
Anciens numéros	
fr. 6.- pour 1 exemplaire	fr. 4.50/ex. pour 2 exemplaires
fr. 4.-/ex. pour 3 exemplaires	fr. 3.50/ex. pour 4 exemplaires
fr. 3.-/ex. de 5 à 9 exemplaires	fr. 2.50/ex. dès 10 exemplaires

45. Emplois, 46. Emballages, 47. Médicaments, 48. Méthanisation, 49. Hôpitaux, 50. Boues d'épuration, 51. Pollueurs-payeurs, 52. Déchèteries communales, 53. Manifestations, 54. Amiante, 55. Compost individuel, 56. Papiers, 57. Tourisme, 58. Construction écologique, 59. Aéroports, gares, 60. Déchets = Ressources, 61. Mouvements de déchets, 62. Déchets ultimes, 63. Lampes fluorescentes, 64. Écopoints, 65. Santé au travail, 66. Routes, 67. Restauration, 68. Littering, 69. Plastiques, 70. Écobilans, 71. Déchets OREA, 72. Manifestations, 73. Tri mécanique, 74. Écologie industrielle, 75. Communication, 76. Déchets verts, 77. Matières premières secondaires, 78. Ferraille, 79. Travaux publics, 80. Vieux textiles, 81. Véhicules hors d'usage, 82. Plans de gestion, 83. Impression, 84. Décharges, 85. Entreprises/commerces, 86. Incitations, 87. Chantiers, 88. Appels d'offres, 89. Matériaux dangereux, 90. Infrastructures, 91. Déchets verts, 92. Plastiques, 93. Différences Suisse-UE, 94. Sources lumineuses, 95. Incinération, 96. Repreneurs finaux, 97. Règlements communaux, 98. Littering, 99. Appareils élect(ron)iques, 100. Encombrants, 101. Activités d'insertion, 102. Bois

Bulletin d'abonnement à FORUM-DÉCHETS



✂ À envoyer à la rédaction par courrier, fax ou courriel

[] Je m'abonne à FORUM DÉCHETS pour une durée d'un an

[] Je désire recevoir les numéros suivants déjà parus:

Nom: Prénom:

Société:

Adresse:

Date: Signature:

POSTCODE 1

JAB
1008 Prilly

Impressum

Éditeur:

– **Fondation suisse pour la pratique environnementale Pusch** (Stiftung Praktischer Umweltschutz Schweiz)
Hottingerstrasse 4, CP 211
CH-8024 Zurich
Tél. 044 267 44 11, fax 044 267 44 14
www.environnement-pratique.ch

Avec le soutien de:

– Office fédéral de l'environnement, OFEV;
– Cantons de Genève, Vaud, Valais, Fribourg, Neuchâtel, Jura, Berne

Tirage de ce numéro: 2000 ex.

Rédaction, layout et administration:

BIRD, Bureau d'investigation sur le recyclage et la durabilité
Route de Renens 4, CH-1008 Prilly
Tél. 021 624 64 94, fax 021 624 64 71
courriel bird@rds-sa.ch

Commandes et abonnements sur:
www.forumdechets.ch

Impression: ArtPRINT, Lausanne,
sur papier recyclé Cyclus blanc